

Communauté Européenne
du Charbon et de l'Acier

DOC. n° 280/62 f

COMITE CONSULTATIF

LXXIIIème SESSION

(12 janvier 1962)

Library Copy

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Library Copy



La LXXIIIème Session du Comité Consultatif a eu lieu à Luxembourg, Cercle Municipal, le 12 janvier 1962.

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Bureau du Comité Consultatif pour l'exercice 12/1/1962 - 14/1/1963
 - 2) Nomination des membres des Commissions Permanentes pour l'exercice 12/1/1962 - 14/1/1963
-

Présents

MM. BENTZ VAN DEN BERG	MARTIN
BURCKHARDT	NICHELS
CARTA	PIETERS
COECK	PICARD
CONROT	VAN DER FOLS
CORTOT	VAN DER REST
DOHLEN	ROECHLING
DUBUSC	ROTH
FLORY	TACCONE
GAILLY	THEATO
GANSTER	THOMASSEN
GARDENT	DE LA VALLEE POUSSIN
GOTTSCHALL	WAGENER
HELLBERG	WEISS
HUTTER	WOERLE
KEGEL	ZACCONE
KOSKA	ZILLIOX
LEBLANC	

Suppléants pour le point 2 de l'o.d.j.

- sans droit de vote :	M. WIRTZ	de M. WEMMERS
- avec droit de vote :	M. CORTOT	BOULET
	GAILLY	BAART
	GANSTER	TACKE
	GARDENT	BASEILHAC
	GOTTSCHALL	JUNG
	KEGEL	GUTERMUTH
	KOSKA	DICHGANS et SOHL
	MARTIN	LASSE
	VAN DER POLS	VAN ANDEL
	VAN DER REST	BARBOU et FERRY
	ROTH	BIENECK
	TACCONE	CAPANNA
	THOMASSEN	BORNARD
	WEISS	VOLONTE

Membres de la Haute Autorité, présents aux débats :

M. MALVESTITI, Président
M. REYNAUD



La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. ROECHLING, doyen d'âge.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. le PRESIDENT constate que le quorum est atteint. Puis, il invite le Comité à accepter que M. Wenmers soit remplacé par M. Wirtz. (Assentiment)

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président formule le voeu que, durant l'année qui vient, le Comité témoigne dans ses travaux des mêmes qualités que par le passé et qu'ainsi soient plus aisément surmontées les difficultés considérables qui attendent encore la Communauté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

M. le PRESIDENT constate que l'assemblée est prête à procéder à l'élection de son Bureau par dérogation aux dispositions prévues au § 2 de l'article 3 du Règlement Intérieur.

M. VAN DER REST rappelle que, selon la tradition, la présidence du Comité revient cette année à un membre producteur sidérurgiste. Au nom des producteurs d'acier, il propose la candidature de M. Conrot, déjà membre du Bureau. Chacun, déclare-t-il, a apprécié son assiduité, sa compétence et son affabilité. En outre, en sa personne, le Luxembourg accédera pour la première fois à la présidence. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT constate qu'il n'y a aucune opposition et proclame M. Conrot président du Comité Consultatif. Il lui adresse ses félicitations et exprime sa conviction que le Comité travaillera sous une excellente direction. (Applaudissements)

M. MALVESTITI, Président de la Haute Autorité, se félicite de cette élection. L'accession à la présidence du Comité d'un citoyen du Luxembourg, ce pays si petit, mais d'un tel poids dans l'histoire européenne, ce pays si accueillant, qui est devenu la seconde patrie des membres de la Haute Autorité, ce pays enfin qui exporte presque toute sa production sidérurgique, est un événement d'une haute portée politique et morale et un heureux présage pour l'année qui s'ouvre.

Sur proposition de M. KOSKA et de M. MICHELS, MM. Taccone et Baart sont élus à l'unanimité Vice-Présidents. (Applaudissements)

Sur la proposition de MM. KOSKA, MICHELS et PICARD, MM. Baseilhac, Thomassen et Roth sont élus, également à l'unanimité, membres du Bureau. (Applaudissements)

M. le PRESIDENT félicite les nouveaux élus et constate que le Bureau est désormais constitué.

M. MALVESTITI adresse également ses félicitations à MM. Taccone, Baart, Baseilhac, Thomassen et Roth.

M. CONROT, Président du Comité Consultatif, remplace M. Röchling au fauteuil présidentiel.

Avant d'entamer les travaux relatifs au point 2 de l'Ordre du Jour, M. LE PRESIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs les Présidents, Messieurs, mes chers Collègues,

Mes premiers mots seront de remerciement. Les membres du Comité Consultatif m'ont fait le grand honneur et l'amitié de m'appeler à la présidence de ce Comité. C'est une tâche que je sais difficile.

Je l'accepte avec modestie car, parmi les représentants des producteurs d'acier, dont c'est d'après la tradition le tour de présidence, d'autres ont des titres plus valables que les miens. Ils eussent assumé cette charge avec une compétence et une autorité infiniment plus grandes. On a pensé à travers moi au Luxembourg. Si nos institutions sont supranationales et doivent le rester, la notion de pays et de nationalités n'a pas disparu. Est-ce un bien, est-ce un mal? Je ne me hasarderai pas à répondre à cette question, me bornant à dire, simplement, que la construction de l'Europe est une révolution qui exige du temps et des efforts soutenus. Les difficultés et les obstacles dont le chemin est parsemé, n'autorisent pas le découragement, puisqu'il n'y a pas d'alternative. Il faut réussir.

Monsieur le Président de la Haute Autorité,

Je suis extrêmement ému des mots si aimables que vous avez eu pour moi et pour mon pays. Le Luxembourg abrite la Haute Autorité. Vous savez que c'est avec joie que le plus petit pays de la Communauté a accepté d'en devenir le siège. C'est un grand honneur pour lui.

En exprimant ma chaleureuse gratitude aux membres du Comité Consultatif et à mes amis sidérurgistes qui m'ont proposé à ses suffrages, je voudrais vous faire part de mon désir de ne pas décevoir la confiance que vous avez mise en moi. Les présidents éminents qui ont occupé cette place au cours des années passées me donnent l'exemple qu'il faut essayer de suivre. Je me réjouis de ce que MM. Burckhardt, van der Rest, Picard, Baseilhac et Baart continuent à participer à nos travaux, comme M. Taccone, qui me permettra en cette occasion particulière de lui dire ma respectueuse amitié.

Peut-être devons-nous à nouveau, cette année, faire appel à nos anciens présidents, à leurs conseils et à leur expérience, pour améliorer nos méthodes de travail. Mon prédécesseur insistait à juste titre, il y a un an, sur la nécessité de travailler avec ordre et efficacité, dans le concret, en évitant les débats académiques.

Je salue notre doyen d'âge, M. Röchling, qui a ouvert cette session, et procédé à l'installation du nouveau Bureau. Je le remercie des paroles qu'il a eues pour nous et des vœux qu'il nous a adressés. J'en suis touché.

Monsieur le Président et Monsieur Reynaud, qui êtes venus assister à cette séance, malgré vos occupations et vos soucis, permettez-moi de vous dire, en vous félicitant de la récente décision des Gouvernements, qui ont confirmé vos mandats, que nous nous efforcerons d'entretenir et de renforcer le climat de confiance et de collaboration courtoise et fidèle qui s'est établi entre la Haute Autorité et son Comité Consultatif. Cette confiance et cette collaboration sont indispensables, aujourd'hui plus que jamais, car notre Communauté se trouve confrontée avec des problèmes graves et vastes.

La sidérurgie, Dieu merci, n'a pas donné de très gros soucis à la Haute Autorité jusqu'à présent. Nous espérons que cette situation heureuse persistera, malgré les nuages qui, momentanément, assombrissent le ciel et jettent des ombres qui doivent nous inciter à la prudence et à la vigilance. Nous allons discuter très prochainement des nouveaux Objectifs généraux pour l'Acier. Cet exercice n'est pas sans utilité, par les études et les confrontations auxquelles il oblige. Il est bon de faire de temps en temps le point et d'essayer de prévoir. Les conditions de la concurrence se durcissent, tandis que la technique est en pleine évolution. Le problème est de faire de nos ressources l'usage le plus judicieux. Notre industrie doit rester compétitive et dynamique. Son dynamisme pourtant ne doit pas être désordonné, mais réfléchi et calculé. Il faut donc tâcher de voir devant soi.

Le charbon et la coordination des politiques énergétiques continueront à nous occuper, ainsi que leurs aspects sociaux. Questions graves entre toutes, qui touchent aux fondements mêmes de l'économie et de la vie de la Communauté et dont les implications sont grandes et parfois douloureuses. Nous avons terminé hier une discussion de plusieurs mois par un vote sur une résolution de principe concernant la politique de l'énergie.

C'est peu, et c'est malgré tout beaucoup.

C'est peu parce qu'il ne suffit pas, hélas, de voter des résolutions de ce genre pour donner une solution à un ensemble de questions extraordinairement complexes et parce que les moyens d'action, qui sont difficiles à mettre en oeuvre, échappent partiellement à notre Communauté. La coordination des responsabilités est à elle seule un problème.

C'est beaucoup néanmoins, ai-je dit. En effet, c'est la première fois qu'une résolution sur la coordination des politiques énergétiques recueille un accord aussi large, en dépit des différences de conception et d'intérêts qui, très naturellement et très légitimement, nous opposent parfois, ici et là, dans une matière aussi vitale pour tous. S'il y a des nuances et quelques réserves

dans l'adhésion des uns et des autres, et même des oppositions sur divers points, nous sommes cependant d'accord sur un certain nombre de recommandations importantes, dont l'adoption par les Exécutifs entraînerait des réformes fondamentales. Nos discussions ont fait apparaître un attachement assez général aux principes et règles d'un Traité dont on a dit beaucoup de mal, mais qui a des mérites, malgré des insuffisances évidentes, qui proviennent entre autres causes de ce que personne ne prévoyait il y a dix ans la situation dramatique à laquelle le charbon allait se trouver acculé.

L'expression de nos avis - de ces premiers avis - peut aider la Haute Autorité dans sa tâche difficile. Il est permis d'espérer que sa position vis-à-vis de la C.E.E. et des Gouvernements s'en trouvera renforcée. Les options à prendre sont graves. Elles exigent du courage et des concessions réciproques. Ce sont des décisions politiques, que les pouvoirs responsables devront prendre ensemble en tenant compte des réalités et dans l'esprit de solidarité sans lequel il ne peut y avoir de véritable communauté. Il n'y a plus de temps à perdre. Il est souhaitable que nos pays aient bientôt en mains autre chose que des études et un bouquet de mesures, d'intentions ou de velléités incohérentes. Les notions mêmes de Communauté et de Marché Commun se trouveraient compromises si la situation actuelle devait perdurer.

Cette année sera peut-être celle de l'extension des Communautés européennes et de la C.E.C.A., évolution qui fera entrer celles-ci dans une phase nouvelle de leur existence, et leur insufflera éventuellement une vie nouvelle et plus ardente. Si l'on doit se féliciter de cette possibilité d'élargissement de nos communautés, il faudra veiller à ce qu'il ne se fasse pas sans prudence ni précautions. Une extension peut renforcer le marché commun et l'idée européenne, donner plus de puissance économique à notre Continent, mais elle porte aussi en elle des dangers et en particulier celui qu'à la notion de communauté, et d'intégration ne se substitue un jour, petit à petit et de compromis en compromis,

l'idée d'une association hétérogène, groupant des pays de structure différente et donnant éventuellement à certains d'entre eux des avantages et des droits qui ne seraient pas équilibrés, qui ne peuvent pas être équilibrés, par des obligations analogues à celles auxquelles nos pays et nos industries ont souscrit. Cela ne serait pas un progrès.

Les Traités par conséquent, et le nôtre en particulier, doivent être défendus. Je ne crois pas, personnellement, que le moment de leur remaniement soit venu, malgré les inconvénients de la situation actuelle. Une trop grande précipitation serait dangereuse. Jeter à terre ce qui existe pour essayer de faire mieux pourrait nous faire tomber dans un interrègne lourd de risques. Prenons garde à ne pas recommencer l'histoire de la Tour de Babel. Ceci dit, je pense que là où c'est praticable, les textes doivent être interprétés libéralement, en s'attachant à l'esprit plus qu'à la lettre, et que rien n'interdit que l'on réfléchisse aux amendements éventuels qui seraient susceptibles d'améliorer l'instrument dont nous disposons.

Le Comité Consultatif espère que la Haute Autorité continuera à lui donner l'occasion de discuter avec elle les problèmes concrets devant lesquels elle se trouvera. Ces entretiens sont toujours utiles et fructueux. Je ne m'avance certainement pas de façon imprudente en vous disant, Monsieur le Président et MM. les Membres de la Haute Autorité, que chaque fois que vous voudrez nous informer, nous faire part de vos préoccupations et de vos réflexions, recueillir nos avis, vous trouverez le Comité Consultatif reconnaissant et prêt au dialogue. Notre rôle est de réfléchir avec vous. C'est celui d'un conseiller. Chacun des membres de ce Comité est disposé à mettre au service de la Communauté les lumières qu'il peut avoir sur certaines questions et le fruit de ses expériences, ainsi qu'à reviser ses conceptions si, à la lumière des discussions, elles se révèlent inexactes ou trop absolues.

Je termine, Messieurs, en vous remerciant encore, en mon nom comme en celui de mes collègues du Bureau qui sont des amis sur qui je sais pouvoir compter, de la confiance que vous avez mise en nous. Nous nous efforcerons d'y répondre et de faire, avec l'aide du Secrétariat dont le dévouement et la compétence vous sont connus, du travail utile.

(Applaudissements)

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

M. le PRESIDENT rappelle que la composition des commissions est arrêtée sur les propositions d'un "Bureau élargi", comprenant, outre les membres du Bureau proprement dit, deux représentants par groupe.

Sont élus membres du Bureau élargi :

- Pour le groupe des travailleurs : M. Michels et M. Dohmen;
- Pour le groupe des producteurs : M. Burckhardt et M. Ferry;
- Pour le groupe des utilisateurs : M. Martin et M. Picard.

A la réunion qui va avoir lieu, MM. Burckhardt, Ferry et Picard, absents, seront remplacés par MM. Koska, van der Rest et de la Vallée Poussin.

M. le PRESIDENT signale que M. Taccone vient de faire acte de candidature, au titre de l'article 4 § 3, pour la Commission Projets de Recherches.

La séance est suspendue à 10 h 15 pour permettre au "Bureau élargi" de se réunir.

La séance est reprise à 11 h 10.

M. le PRESIDENT fait donner lecture de la liste des membres que le Bureau élargi vient de proposer pour faire partie des Commissions.

Commission Objectifs Généraux

Prod. acier	BENTZ VAN DEN BERG CAPANNA DICHGANS VAN DER REST	Pays-Bas Italie Allemagne Belgique
Prod. charbon	BURCKHARDT GARDENT PEETERS WIRTZ	Allemagne France Belgique Pays-Bas
Utilis. acier	JUNG MARTIN VAN DER POLS WAGENER	Allemagne France Pays-Bas Luxembourg
Utilis. charbon	VAN ANDEL BIENECK HUTTER DE LA VALLEE POUSSIN	Pays-Bas Allemagne France Belgique
Trav. acier	BAART VOLONTE WEISS ZILLIOX	Pays-Bas Italie Luxembourg France
Trav. charbon	BORNARD CORTOT GUTERMUTH THOMASSEN	France France Allemagne Belgique

M. le PRESIDENT demande l'accord ou des objections de l'assemblée.

M. GAILLY a une objection à faire, mais il la renverra au groupe, puisque les groupes s'organisent pour faire les propositions.

M. le PRESIDENT fait soumettre à l'assemblée les listes établies par le Bureau élargi en vue de la composition des commissions Marché et Prix, Problèmes du Travail et Projets de Recherches.

Commission Marché et Prix

Prod. acier	BENTZ VAN DEN BERG CAPANNA FERRY VAN DER REST	Pays-Bas Italie France Belgique
Prod. charbon	GARDENT KOSKA LEBLANC WIRTZ	France Allemagne Belgique Pays-Bas
Utilis. acier	BARBOU FLORY GOTTSCHALL VAN DER POLS	France Allemagne Allemagne Pays-Bas
Utilis. charbon	HELLBERG PICARD DE LA VALLEE POUSSIN ZACCONE	Allemagne France Belgique Italie
Trav. acier	GAILLY MICHELS TACKE	Belgique Allemagne Allemagne
Trav. charbon	BOULET CORTOT DOHMEN KEGEL THOMASSEN	France France Pays-Bas Allemagne Belgique

Commission Problèmes du Travail

Prod. acier	CAPANNA DICHGANS LABBE ROEHLING	Italie Allemagne France Allemagne
Prod. charbon	DUBUSC GARDENT PEETERS ROLSHOVEN	Allemagne France Belgique Allemagne
Utilis. acier	BARBOU GOTTSCHALL VAN DER POLS PONCELET	France Allemagne Pays-Bas Belgique
Utilis. charbon	VAN ANDEL BIENECK THEATO DE LA VALLEE POUSSIN	Pays-Bas Allemagne Luxembourg Belgique
Trav. acier	COECK GAILLY WEISS WOEHRLE	Belgique Belgique Luxembourg Allemagne
Trav. charbon	BORNARD DOHMEN GANSTER KEGEL	France Pays-Bas Allemagne Allemagne

Commission Projets de Recherches

Prod. acier	FERRY VAN DER REST SOHL	France Belgique Allemagne
Prod. charbon	GARDENT KOSKA LEFLANC	France Allemagne Belgique
Utilis. acier	MARTIN TACCONE WAGENER	France Italie Luxembourg
Utilis. charbon	HUTTER ROTH THEATO	France Allemagne Luxembourg

Trav. acier	BAART MICHELS VOLONTE	Pays-Bas Allemagne Italie
Trav. charbon	BACCI BOULET GANSTER	Italie France Allemagne

Personne ne soulevant d'objections, M. le PRESIDENT déclare que, pour l'exercice 1962/63, les quatre Commissions Permanentes se composent d'après les listes présentées par le Bureau élargi.

(Assentiment)

M. le PRESIDENT rappelle que, d'après l'article 4 § 5 du Règlement, il appartient aux commissions d'élire leurs bureaux. Une réunion spéciale des commissions serait donc nécessaire. Cependant, le Bureau estime qu'en vue d'assurer sans délai l'organisation des prochains travaux du Comité, il serait souhaitable que l'on procède immédiatement à l'élection des présidents de commissions.

Il en est ainsi décidé.

M. le PRESIDENT s'adresse successivement, aux membres des différentes commissions, en leur demandant d'avancer des candidatures.

Sur proposition de MM. MICHELS, PEETERS, TACCONE et GARDENT, sont successivement désignés M. van der Rest comme président de la Commission Marché et Prix, M. Gardent comme président de la Commission Objectifs Généraux, M. Martin comme président de la Commission Projets de Recherches et M. Kegel comme président de la Commission Problèmes du Travail.

Aucune objection n'étant soulevée, M. le PRESIDENT proclame M. van der Post président de la Commission Marché et Prix, M. Gardent président de la Commission Objectifs Généraux, M. Martin président de la Commission Projets de Recherches et M. Kegel président de la Commission Problèmes du Travail. Puis il indique que les autres membres des différents bureaux de commissions seront élus par les commissions elles-mêmes, à l'occasion de leurs premières réunions de travail.

Avant de lever la séance, M. le Président propose de fixer les dates des premières trois sessions ordinaires de l'exercice 1962/63.

M. THOMASSEN demande de laisser au Bureau le soin de fixer ces dates.

M. DUBUSC rappelle l'expérience d'autrefois et insiste à ce que les dates des premières sessions ordinaires soient fixées à l'avance par l'assemblée plénière.

L'assemblée arrête les dates suivantes :

1ère session ordinaire	5 avril 1962
2ème session ordinaire	5 juillet 1962
3ème session ordinaire	4 octobre 1962

La session extraordinaire, déjà prévue pour l'examen du Bilan Charbon 1962 et du Memorandum sur les objectifs généraux acier est fixée au 15 février 1962.

La séance est levée à 11h20.

